



Énoncé de position

Aides auditives en vente libre et pédiatrie

Janvier 2026

ADAPTÉ AVEC LA PERMISSION DE L'ALBERTA COLLEGE OF SPEECH-LANGUAGE PATHOLOGISTS AND AUDIOLOGISTS (ACSLPA).

***Énoncé de position :** Énonce la position ou la prise de position officielle de l'Ordre sur une question ou une affaire importante pour les professions et pour les organismes ou groupes externes.*

Position

L'OAONB soutient que **les aides auditives en vente libre (sans ordonnance)** ne sont ni destinées ni appropriées aux personnes de moins de 18 ans. L'Ordre reconnaît le risque potentiel de préjudice associé à l'utilisation pédiatrique des aides auditives en vente libre.

Contexte réglementaire

Au Canada, les aides auditives en vente libre et sur ordonnance sont réglementées au niveau fédéral par Santé Canada. Le processus d'approbation de ces dispositifs exige que les fabricants demandent un permis de dispositif médical pour leur produit, attestant qu'il répond aux normes de sécurité, d'efficacité et de qualité établies par le Règlement sur les dispositifs médicaux. Les normes actuelles portent sur la gestion de la qualité, la conception et la fabrication, l'intégrité et la compatibilité des matériaux, la performance des appareils aux fins prévues, l'emballage et l'étiquetage. Notamment, l'étiquetage peut ne pas inclure les risques propres à l'utilisation pédiatrique.

Bien que l'OAONB reconnaisse les avantages des aides auditives en vente libre en termes d'accessibilité et d'abordabilité, les populations vulnérables, y compris les personnes de moins de 18 ans, pourraient être plus exposées à des risques de sur- ou de sous-amplification. Une amplification inappropriée pourrait entraîner des dommages auditifs supplémentaires ainsi que des conséquences négatives potentielles à long terme sur le développement et la réussite scolaire. De même, le règlement de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis sur les aides auditives en vente libre, établi en 2022, affirme que les aides auditives en vente libre ne sont pas destinées à être utilisées par des personnes de moins de 18 ans.

Lignes directrices

Il est recommandé aux personnes immatriculées de signaler à Santé Canada, par l'entremise de son site Web, tout préjudice ou tout préjudice potentiel causé par des aides auditives en vente libre chez les clients pédiatriques.

Les immatriculés ont une responsabilité éthique de soit fournir de l'éducation et des conseils sur les risques des aides auditives en vente libre pour les clients pédiatriques, soit de référer à un collègue qui possède les compétences requises pour le faire.

Les enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une adaptation et d'un suivi de l'amplification sur ordonnance par un(e) audiologiste agréé(e). Lorsqu'elles offrent des services d'amplification à cette population, les personnes immatriculées devraient suivre les *Normes d'exercice* de l'OAONB et les protocoles d'amplification pédiatrique reconnus afin de garantir que les soins sont sécuritaires, adaptés au développement et fondés sur des données probantes.

Définition

Aides auditives en vente libre	sont des aides auditives à conduction aérienne qui amplifient le son dans le conduit auditif et ne nécessitent pas d'intervention chirurgicale, d'ordonnance ou l'implication de professionnels de la santé auditive. Les aides auditives en vente libre sont destinées aux personnes âgées de 18 ans et plus afin de contribuer à atténuer une perte auditive légère à modérée perçue. (FDA, 2022).
--------------------------------	--

Références

Ordre des audiologistes et des orthophonistes du Nouveau-Brunswick. (2024). *Code de déontologie*. <https://rcaslpnb.ca/fr/immatricules/documents-cles-de-lordre/>

Ordre des audiologistes et des orthophonistes du Nouveau-Brunswick. (2025). *Normes d'exercice*. <https://rcaslpnb.ca/fr/immatricules/documents-cles-de-lordre/>

Collège des orthophonistes et audiologistes de l'Alberta. (2025). *Pediatric amplification protocol*. https://www.acslpa.ca/wp-content/uploads/2023/03/2025-02-12_Pediatric Amplification-Protocol_Final.pdf

Ministère de la Justice du Canada. (2025). *Règlement sur les instruments médicaux DORS/98-282*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-98-282/TexteCompleet.html>

Federal Register: The Daily Journal of the United States Government. (2022). *Medical devices; ear, nose, and throat devices; establishing over-the-counter hearing aids*. <https://www.federalregister.gov/documents/2022/08/17/2022-17230/medical-devices-ear-nose-and-throat-devices-establishing-over-the-counter-hearing-aids>

McCreery, R., Walker, E., Spratford, M., Kirby, B., Oleson, J., & Brennan, M. (2016). Stabilité des seuils audiométriques chez les enfants portant des aides auditives appliquant la directive d'amplification pédiatrique de l'American Academy of Audiology : implications pour la sécurité. *Journal of the American Academy of Audiology*, 27(3), 252-263. <https://doi.org/10.3766/jaaa.15049>

Orthophonie et Audiologie Canada. (2025). *Exposé de position d'OAC : Appareils auditifs en vente libre au Canada*. <https://www.sac-oac.ca/wp-content/uploads/2025/07/2025-PP-AUD-OTC-Hearing-Aids-in-Canada-FINAL-FR.pdf>

Food and Drug Administration des États-Unis. (2022). *OTC hearing aids: what you should know*. <https://www.fda.gov/medical-devices/hearing-aids/otc-hearing-aids-what-you-should-know>